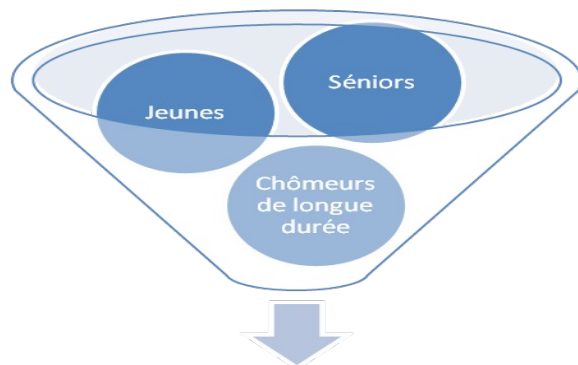




*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Les contrats aidés

# Constats : un marché du travail excluante



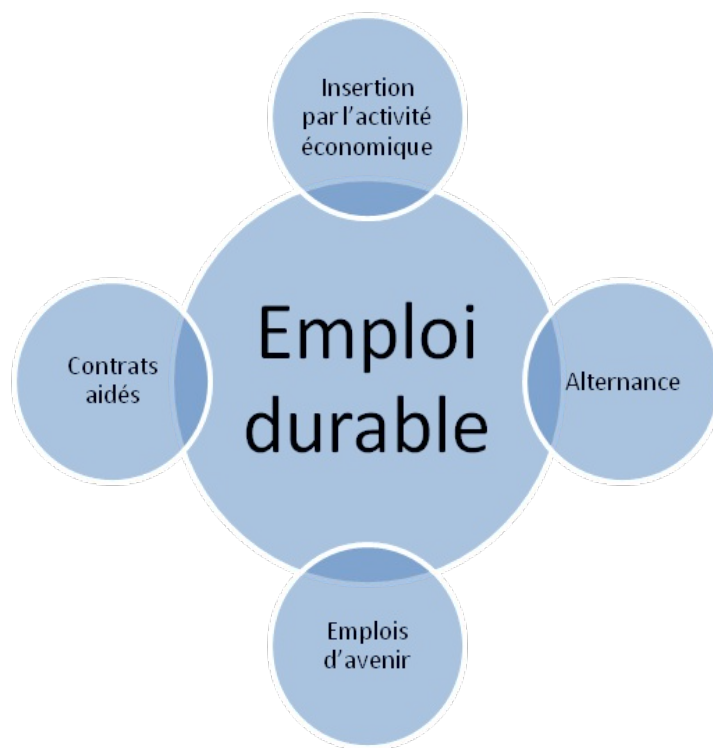
Propositions directes d'emplois stables et durables

## Haute Saône :

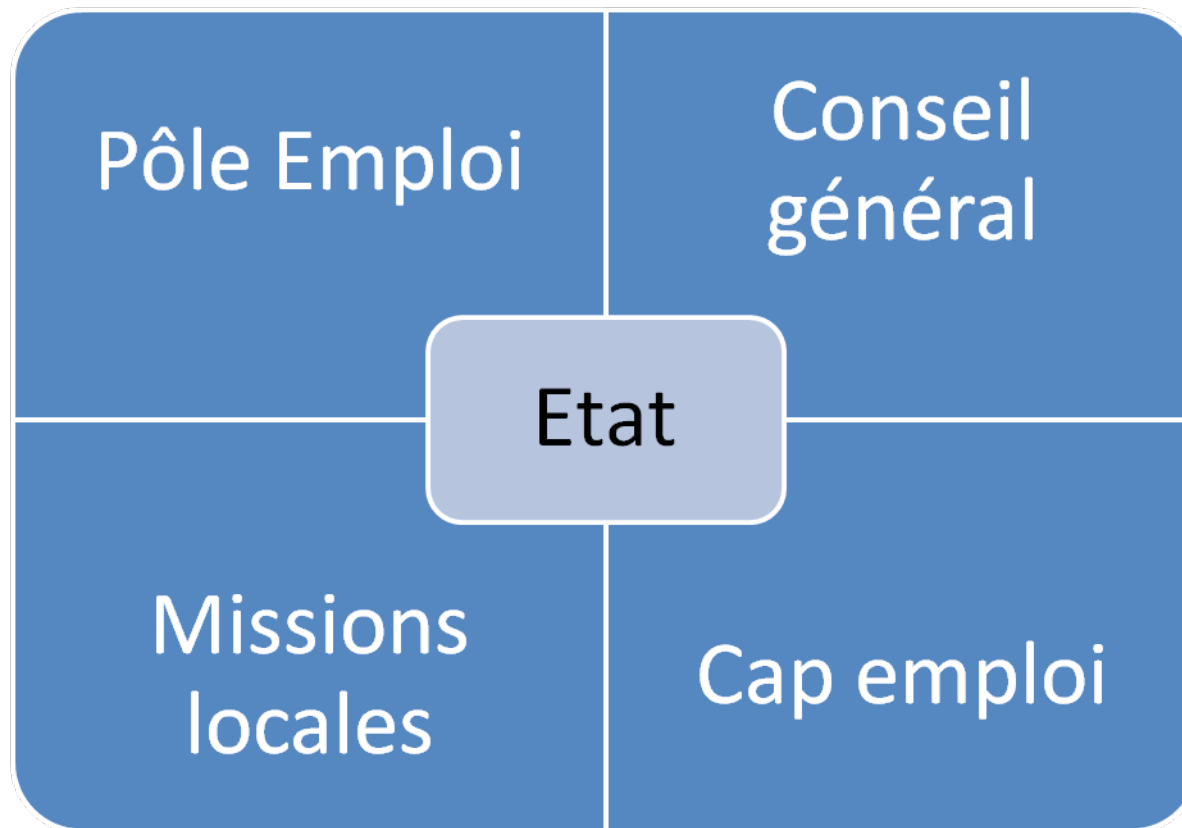
- Taux de chômage 4eme trim 2013 : 9,8% (9,2% pour la FC)
- Le nombre de DE cat ABC est de 17 701 en évolution sur 1 an : + 3,3% ( +3,6 en FC)
- Le chômage des demandeurs d'emploi longue durée , des seniors et des personnes handicapées augmente de manière significative sur un an:  
DE > 1 an : + 13,1% // Seniors : + 10 % // Personnes handicapées : + 8 %
- En revanche le chômage des jeunes diminuent légèrement: 3259 jeunes moins de 25 ans : - 0,5 % en variation sur un an,

# Des mesures adaptées pour faciliter les passerelles vers un emploi durable

L'État, ses partenaires et ses opérateurs organisent, financent et pilotent un ensemble de mesures permettant d'offrir des situations d'emploi particulières à des personnes n'arrivant pas à intégrer le marché du travail ou des facilités pour signer des contrats avec les entreprises.



# Un réseau de partenaires et d'opérateurs efficace et proche de la population



# **Des possibilités de recrutements pour les collectivités territoriales**

Les Collectivités territoriales ou les EPCI ont la possibilité d'ouvrir des recrutements au-delà des systèmes d'embauches classiques de la fonction publique via les dispositifs suivants :

- **Apprentissage Public**
- **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**
- **Emplois d'Avenir**

# Les avantages pour les collectivités territoriales

Engager en contrat aidé, quel intérêt?

- ✓ Maintenir ou développer des activités ou des services au profit des populations de votre collectivité en disposant de ressources humaines avec un coût modéré
- ✓ Engager la collectivité dans un investissement profitable à l'insertion professionnelle de ses concitoyens
- ✓ Redonner de la dignité et de l'espoir aux personnes les plus éloignées de l'emploi

Des enjeux RH :

Optimisation de la gestion financière des RH, répondant au besoin d'une meilleure adaptation entre les besoins du territoire et ses ressources

Anticiper les départs en retraite

# LES MESURES D'AIDE A L'EMPLOI

## Réservé au secteur non marchand

### ⇒ CUI-CAE (*contrat accompagnement dans l'emploi*)

Ces contrats aidés sont entrés en vigueur au 01 janvier 2010 afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi

### ⇒ L'EMPLOI D'AVENIR

Ces contrats aidés sont entrés en vigueur au 01 novembre 2012 afin de faciliter l'insertion des jeunes les moins qualifiés pour leur permettre d'entrer sur le marché du travail

# Contrat d'accompagnement à l'emploi

## Pour qui?

- ⇒ Demandeur d'emploi de très longue ou longue durée
- ⇒ Demandeur d'emploi de 50 ans et +
- ⇒ Demandeur d'emploi de – de 25 ans révolus en grande difficulté d'insertion
- ⇒ Demandeur d'emploi bénéficiaire de minimas sociaux
- ⇒ Demandeur d'emploi reconnu TH

## C'est quoi?

- ⇒ Un CDD de 6 mois ou préconisation 1 an (possibilité de renouvellement sous conditions)
- ⇒ De 20H à 35H
- ⇒ Prise en charge de l'Etat fixé par arrêté régional: 90% ( cofinancement possible avec le CG pour les personnes en RSA dans le cadre de la CAOM)

## Les démarches :

Prendre contact avec Pôle Emploi ou Mission Locale Espaces Jeunes ou Cap Emploi 70 (dans le cas de travailleurs handicapés) ou Conseil Général qui vous accompagneront dans vos recherches d'emplois ,







emplois d'avenir

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

# Les emplois d'avenir

## Pour qui?

- ⇒ Les 16-25 ans
- ⇒ Les personnes sans diplômes ou titulaires d'un CAP/BEP
- ⇒ Être à la recherche d'un emploi depuis 6 mois ou plus
- ⇒ Jusqu'à 30 ans si reconnaissance travailleur handicapé

## C'est quoi?

- ⇒ Un CDD de 1 à 3 ans à temps plein ou CDI
- ⇒ Une formation pour développer les compétences du jeune
- ⇒ Un suivi tout au long de son parcours par votre conseiller référent Mission Locale ou Cap Emploi
- ⇒ Prise en charge de l'Etat 75%

## Les démarches :

Prendre contact avec votre Mission Locale Espaces Jeunes qui vous accompagnera dans vos recherches d'emplois ou les services de Cap Emploi 70 dans le cas de travailleurs handicapés



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# Quelques chiffres

2013 : CAE objectif : 1634 - réalisation : 1571  
EAV objectif : 360 - réalisation : 406

2014 : *1<sup>er</sup> semestre*

CAE objectif : 665 - réalisation : 362  
EAV objectif : 177 - réalisation : 97

# **Des exemples de métiers pouvant être confiés aux bénéficiaires des mesures emplois**

Pour les CAE et les Emplois d'avenir :

Les contrats signés sous le statut CAE ou Emplois d'avenir peuvent par exemple concerner les activités liées aux espaces verts, à l'entretien des bâtiments, à la sécurité (agent de surveillance de la voirie publique, animateur prévention dans les quartiers sensibles), à l'action sociale (lutte contre l'isolement), à l'animation périscolaire ainsi qu'à la gestion administrative sur des postes d'agent d'accueil.

Pour l'apprentissage :

Les formations suivies par les apprentis publics ont pu toucher les métiers, les activités de petite enfance (CAP), de maintenance des bâtiments (CAP), de maçonnerie (CAP), de peintre (CAP), d'aménagements paysagers (bac pro), de ressources humaines (licence pro).